

COMMENT ORGANISER

LA FORMATION PÉDAGOGIQUE CONTINUE

par Denis LEBEL*

La pénétration du concept de la formation pédagogique continue semble bien engagée dans différents milieux bien qu'elle soulève du même coup nombre d'interrogations sur les modalités de réalisation. Il faut bien admettre que peu de cégeps et d'universités sont prêts à se lancer dès maintenant sur la voie de la formation pédagogique continue.

On accepte le principe, mais on bute sur le «comment».

L'intention de ce texte est de poser quelques jalons qui pourraient être utiles dans une démarche d'opérationnalisation du concept. Il ne prétend pas à l'exclusivité: chaque institution peut s'en inspirer mais doit aussi tenir compte de ses conditions particulières (ressources humaines et financières, population scolaire, contraintes géographiques, etc.). Il arrivera, à l'occasion, que ce texte manque de clarté, ou plutôt de précision: c'est qu'il ne s'appuie pas sur des expériences concrètes déjà réalisées et évaluées. Il se veut quand même *près de la réalité*, de la réalité à venir.

Les structures

La mise en application de notre conception du perfectionnement pédagogique devra être précédée de certaines modifications aux structures en place.

De la part des cégeps, il faudra que l'on identifie dans la structure administrative, une personne particulièrement responsable du perfectionnement pédagogique, qui sera chargée de l'animation des professeurs et agira comme répondant du collège dans la préparation des projets de perfectionnement. On aura avantage à dissocier cette personne du Comité de perfectionnement et des autres tâches de gestion du personnel (ex: classification), afin d'éviter qu'elle soit placée en situation de conflit de rôles.

Dans les cégeps qui jouissent déjà des services d'un coordonnateur de la recherche et de l'expérimentation, celui-ci semble tout à fait bien placé pour assumer cette responsabilité. Les autres pourraient la confier à un adjoint du directeur des services pédagogiques, un conseiller pédagogique, un professeur libéré à temps partiel, un psychologue ou un conseiller d'orientation.

* L'auteur est responsable de la recherche et de l'expérimentation au Collège de Limoilou.

Du côté des universités, les exigences sont peut-être plus grandes. Il faut d'abord identifier quelqu'un qui soit particulièrement chargé de la formation pédagogique sur mesure et à qui l'on pourrait adresser les projets. Ce responsable devrait former autour de lui une équipe de personnes-ressources, aux compétences diverses, afin de répondre aux besoins formulés par les collèges. Il va de soi que dans la plupart des cas, ces personnes ne pourraient y trouver une tâche à temps plein, du moins durant la période de l'implantation. Elles pourraient provenir du corps professoral de l'université, des professionnels enseignants ou autres œuvrant au niveau des cégeps ou des commissions scolaires; ou encore des firmes de consultants. Ces personnes-ressources agiraient comme répondants universitaires des différents projets de perfectionnement.

Les universités devraient aussi donner beaucoup de souplesse à leur système de registrariat, pour pouvoir accueillir des projets de perfectionnement de durée variable à tout moment de l'année scolaire.

Enfin, du côté du ministère de l'Éducation, il faudrait que le plan de classification des enseignants reconnaisse tout crédit acquis en pédagogie, qu'il soit comptabilisable ou non dans un programme donné, qu'il s'ajoute à un programme déjà réalisé ou même qu'il soit la reprise d'un cours déjà suivi (il faut permettre le recyclage).

Le Ministère peut davantage. Pour assainir le climat du perfectionnement au niveau collégial, il faudrait que le Ministère renonce, officiellement, à appliquer à la lettre le règlement n° 4 sur la certification des professeurs. Le rapport du Comité de la Fédération fournit à ce sujet d'intéressantes propositions...

Les projets de perfectionnement

La formation pédagogique continue doit partir des besoins des professeurs.

La première étape de la fabrication des projets devrait donc être l'exploration des besoins. Les professeurs, par l'analyse de leur situation d'enseignement, doivent parvenir à identifier leurs besoins de perfectionnement et à en établir les priorités.

Le répondant collégial aurait à animer et à coordonner cette étape. Certains instruments seront à ce moment très utiles: questionnaires d'auto-évaluation, entrevues de groupes ou individuelles, test PERPE, etc. La mise au point de ces instruments et des conditions de leur utilisation, peut se faire en collaboration par le répondant du collège et les ressources universitaires.

La seconde étape serait celle de la préparation des projets. Ils peuvent provenir d'individus, de départements ou de groupes de professeurs ayant retenu en priorité les mêmes besoins. Le répondant collégial peut fournir son aide à l'élaboration des projets.

Un projet doit comprendre les éléments suivants

- un ou des objectifs, formulés en termes positifs et clairs, à partir des besoins identifiés;
- un plan d'activités, où l'on retrouve les moyens que les participants entendent utiliser pour atteindre leurs objectifs: recherche individuelle ou de groupe, cours, stages, séminaires, sessions intensives, lectures, enquêtes, groupes de discussion, productions audio-visuelles, etc.; on y trouve aussi un calendrier des activités;
- les services attendus de la ou des personnes-ressources;
- les exigences matérielles du projet;
- le mode d'évaluation du projet.

Chaque projet est ensuite présenté au répondant universitaire. Celui-ci examine sa cohérence et son sérieux; il vérifie aussi si les ressources humaines et matérielles demandées sont disponibles. Après discussion avec les promoteurs du projet, il peut juger qu'un de ces points n'est pas satisfaisant; il invite alors les professeurs à reformuler leur projet. Si le projet est accepté, l'université s'engage envers le professeur ou le groupe de professeurs à fournir les services qu'il demande et à reconnaître un certain nombre de crédits pour la réalisation de ce projet.

L'évaluation

L'évaluation de tels projets pose un problème. On peut difficilement s'en remettre aux méthodes

généralement utilisées, puisque ces projets ne comportent pas nécessairement de contenu pré-défini comparable d'un projet à l'autre ou comparable à des descriptions de cours existants.

Il convient donc de laisser une part à l'auto-évaluation ou, du moins, à la co-évaluation (participants et personnes-ressources). Il est entendu, toutefois, qu'une fois la sanction transmise par la personne-ressource à l'université, celle-ci en assume officiellement la responsabilité.

Quant à ce qu'il faut évaluer dans un projet, plusieurs croient qu'une importance aussi grande doit être accordée à la qualité de la démarche suivie qu'à la réalisation d'un produit fini (rapports, essais, productions audio-visuelles, etc.).

Le dossier académique

Il est clair que ces projets ne peuvent que difficilement, sauf exception, s'inscrire dans le cadre des programmes actuellement offerts par les universités. C'est que les programmes s'appuient sur une définition a priori des besoins des professeurs alors que ces projets partent des besoins ressentis par ceux qui y participent.

Il faut donc, dans le contexte de formation pédagogique continue, renoncer à la conception actuelle de programme. Comment alors comptabiliser ces crédits au dossier de l'étudiant-professeur?

Notons que cette question perd de l'importance si le Ministère «fait son bout de chemin» et satisfait aux conditions posées plus haut.

Mais puisque la question garderait quand même quelque intérêt, on suggère que chaque fois qu'un professeur obtient trente crédits, il puisse obtenir un certificat (en pédagogie de l'enseignement collégial, par exemple). Trois certificats pourraient équivaloir à un baccalauréat.

Si l'on recherche plus de raffinement, chaque projet pourrait s'inscrire dans une (ou peut-être quelques-unes) discipline des Sciences de l'éducation: didactique, objectifs et mesure, psychologie de l'apprentissage, administration et organisation scolaire, audio-visuel, etc. Ceux qui, par goût, par habitude ou par déformation professionnelle, préfèrent un dossier détaillé, y trouveraient plus de satisfaction.

Le financement

Il est bien clair que la réalisation de ces projets et leur encadrement par des personnes-ressources souvent fournies par l'université, entraîneront des coûts.

Comment payer la note?

Actuellement, les cégeps ont deux sources de financement pour de tels projets. La plus importante est le «per capita» prévu au décret tenant lieu de convention collective des enseignants. La seconde vient de la Direction générale de l'éducation des adultes et ne s'adresse qu'aux professeurs de l'Éducation permanente. Dans la plupart des cégeps, ces professeurs enseignent aussi le jour au secteur régulier.

Ces sommes pourraient être administrées par un même comité mixte qui verrait à les distribuer selon les conditions particulières et les priorités de développement pédagogique du collège.

Il semble cependant que ces sommes pourraient vite devenir insuffisantes. Le Ministère devra alors réviser ses positions.

Une certaine urgence

Le rapport de la Fédération des CEGEP fait bien ressortir qu'un grand nombre d'agents et de centres de décisions sont impliqués dans la mise en chantier de sa conception du perfectionnement pédagogique continu. Certains ont la réputation d'être lents à bouger...

Pourtant, l'urgence grandit de nettoyer le secteur du perfectionnement des professeurs où une foule de programmes se bousculent (quelque 200, écrivait Guy Stringer, directeur de la Formation des maîtres à l'Université de Sherbrooke) et où, par contre, les enseignants de niveau collégial ont de la difficulté à trouver des activités adaptées à leurs besoins.

La formation pédagogique sur mesure sera-t-elle condamnée à demeurer marginale? Il faut espérer que non! ▼